

Aux habitants et professionnels
habilités de la ville de
Chêne-Bougeries

Genève, le 26 août 2013

Concerne : Nouvelle politique de stationnement :
favoriser les habitants et les professionnels habilités

Madame, Monsieur,

La mobilité est pour la Ville de Chêne-Bougeries un sujet important et sensible : il s'agit de répondre aux besoins à la fois des habitants, des visiteurs, des personnes qui y travaillent et des entreprises qui y exercent une activité.

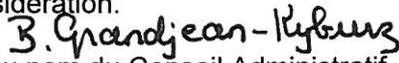
Pour mieux servir ces différentes catégories d'utilisateurs, les durées de stationnement vont être modifiées et le système du macaron mis en place. Ces mesures permettront à la complémentarité des transports publics et privés de jouer son rôle pleinement et contribueront ainsi à faire diminuer les nuisances au niveau local.

Pratiquement, **le macaron autorise les habitants et les professionnels dûment autorisés à stationner en zone bleue, sans limite de durée à l'intérieur de leur quartier.** Le dépliant annexé donne les renseignements complémentaires nécessaires et comporte également le formulaire d'inscription permettant d'acquérir le macaron, sachant que le prix du macaron « habitant » est de CHF 200,-- et celui du macaron « professionnel » de CHF 400,--. Par ailleurs, un plan de géocalisation est à votre disposition sur notre site internet www.chene-bougeries.ch/. Ce système a déjà été introduit avec succès en Ville de Genève et dans plusieurs communes du canton.

La mise en place de ce système, qui débutera le 1^{er} octobre 2013 dans votre secteur, entraînera la modification du marquage et de la signalisation. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension, s'agissant des perturbations que vous pourriez subir durant cette période de travaux. Une certaine tolérance, quant au stationnement sur les tronçons des rues modifiées, sera admise dans les premières semaines suivant le 1^{er} octobre 2013, date à laquelle le système des macarons entrera en vigueur. Pour vous faciliter les démarches, la Fondation des parkings assurera **une permanence à la salle communale Jean-Jacques Gautier sise route du Vallon 1, le 11 septembre 2013 de 13h00 à 17h30 afin que vous puissiez déposer votre demande de macaron.** Les demandes peuvent également être envoyées par courrier à la Fondation des parkings, dès réception de la présente information. Elle les traitera dans les mêmes délais.

En introduisant une telle mesure, qui a fait ses preuves dans plusieurs villes en Suisse et en Europe, nous espérons vous rendre la vie plus agréable.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.


Au nom du Conseil Administratif
Béatrice GRANDJEAN-KYBURZ
Maire


Michèle KÜNZLER
Conseillère d'Etat